



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

agriculteurs

Question écrite n° 71568

Texte de la question

M. Édouard Courtial attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement sur la politique de prévention du suicide des agriculteurs. Confrontés à des incertitudes, à la solitude, ou devant faire face à des difficultés professionnelles, financières ou personnelles, les exploitants agricoles sont particulièrement exposés à la dépression voire au suicide. Dans le cadre du programme national d'actions contre le suicide 2011-2014, des initiatives se sont développées sur le terrain, notamment au sein des caisses de la mutualité sociale agricole (MSA) et en collaboration avec l'Institut national de veille sanitaire (InVS). Des cellules pluridisciplinaires ont notamment été créées afin de mieux accompagner les personnes en situation de fragilité. Parallèlement, compte tenu de l'absence d'informations complètes sur ces actes (fréquence, répartition géographique, par tranches d'âges, par filière), une étude de mortalité par suicide des exploitants agricoles et des conjoints collaborateurs a été confiée à l'Institut national de veille sanitaire (InVS) en collaboration avec la caisse centrale de la mutualité sociale agricole (MSA). À l'appui de cette étude, il souhaiterait qu'il l'informe des dispositifs qui seront mis en place en matière de prévention du suicide des agriculteurs.

Texte de la réponse

Le programme national d'actions contre le suicide 2011-2014 fera l'objet d'un bilan de mise en oeuvre au cours du premier trimestre 2015 et d'une évaluation confiée au Haut conseil de la santé publique, y compris concernant les actions menées en direction des agriculteurs qui sont promues par la caisse centrale de la mutualité sociale agricole et qui se poursuivent en 2015. L'observatoire national du suicide, chargé de coordonner et d'améliorer les connaissances sur le suicide et d'évaluer l'effet des politiques publiques en matière de prévention du suicide, a rendu son premier rapport le 2 décembre dernier. Il présente un premier état des lieux des connaissances, analyse notamment les actions de prévention et dresse des perspectives de recherche. Une de ses recommandations porte sur l'approfondissement du lien entre le suicide et le travail, ou l'absence de travail, et demande qu'une attention particulière soit portée à certains milieux professionnels où les conditions de travail sont difficiles, tels les travailleurs indépendants ou les professionnels du secteur agricole salariés et non-salariés. Ce rapport et les résultats des évaluations engagées viendront servir, dans le courant de l'année, l'élaboration des objectifs et nouvelles mesures qui seront adoptés dans le nouveau programme d'actions nationales contre le suicide.

Données clés

Auteur : [M. Édouard Courtial](#)

Circonscription : Oise (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71568

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 décembre 2014](#), page 10608

Réponse publiée au JO le : [10 février 2015](#), page 882